

Déclaration en tant qu'acteur de santé Français

En tant qu'acteur de santé, je suis en désaccord avec les projets de dépénalisation ou légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté (regroupés actuellement dans les textes sous le terme "d'aide à mourir").

Mon métier consiste à accompagner humainement les patients et leurs proches, à soulager les souffrances, sans jamais avoir l'intention de donner la mort.

Le mouvement des soins palliatifs est né et s'est développé afin d'améliorer l'accompagnement de la fin de vie : abrégé la vie activement par l'euthanasie et le suicide assisté ne fait donc pas partie de ses finalités au même titre que l'obstination déraisonnable.

Toute demande « d'aide à mourir » est l'expression d'une souffrance. Tout en reconnaissant que la crainte de mourir et/ou de souffrir est légitime, la prescription et l'administration d'un produit létal par un soignant me semble un principe inacceptable. Cet acte euthanasique ne peut être défini comme un soin, même ultime, et ne peut à mes yeux être considéré comme un droit fondamental.

Je refuse l'intégration de la démarche d'euthanasie et du suicide assisté dans la démarche de prise en soins hospitalière et extrahospitalière.

Si une telle loi venait à être promulguée, je continuerais à soutenir patients et familles mais je ne participerai pas à une procédure d'évaluation jugeant de l'indication d'euthanasie et de suicide assisté d'une quelconque façon. Je ne pratiquerai pas l'euthanasie, je n'aiderai pas à la mise en œuvre d'un suicide assisté.

Pour que l'accompagnement de fin de vie soit de qualité en France, il est indispensable de poursuivre le développement de la culture palliative et de donner les moyens suffisants pour garantir un accès aux soins palliatifs à tous ceux qui en ont besoin ce qui est loin d'être le cas pour le moment.